

Généralités

Le transport de gaz nécessite de parcourir de longues distances et de transporter des quantités élevées de matière d'où des pressions de service importantes (environ 80 bars). Ce réseau « transport » est relativement limité dans son étendue (environ 345 km de canalisation en Drôme), sur des tracés parfaitement connus et fait l'objet de mesures de protection et de suivi particulières. Le seul opérateur qui assure ce transport est GRTgaz.



Le centre de surveillance régional

Le réseau de transport est surveillé à distance et en permanence par le centre de surveillance régional (CSR) qui assure :

- la réception et le traitement de l'alerte, ainsi que l'information et la communication externe opérationnelle en cas d'incident avéré grâce à une permanence tenue 24h sur 24h et 7j sur 7,
- la gestion des mouvements de gaz visant à éviter si possible les coupures d'alimentation en gaz.

Interlocuteur privilégié du CTA-CODIS, il peut être joint 24h/24 au **0 800 24 61 02**

Le repérage des canalisations

Le système de repérage en surface des ouvrages est constitué par :

- en milieu rural : des balises et des bornes de couleur jaune ;
- en milieu urbain : des bornes et des plaques signalétiques de couleur jaune.



Ces repères, sur lesquels figurent le numéro vert du CSR et la mention « gaz haute pression », indiquent la proximité d'une canalisation de gaz naturel haute pression (et non pas sa localisation précise).

Les moyens à engager par le CTA

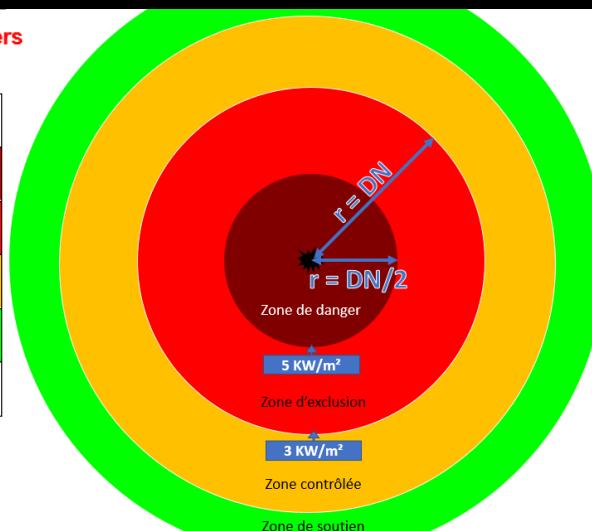
4220 - FUITE SUR PIPELINE OU GAZODUC

FPT - CCFM - V RTC - CDG - GROUPE GDLRT - GROUPE GPCC

Le zonage

Compte tenu de l'important rayonnement thermique susceptible d'être produit, les premiers intervenants doivent absolument respecter ces distances de sécurité.

Zonage	Rayon en mètres	Flux thermique	Effets sans protections
Zone de danger	< DN/2	> 5 KW/m ²	Seuil des 1 ^{ers} effets létaux
Zone d'exclusion	< DN	> 3 KW/m ²	Seuil des effets irréversibles
Zone contrôlée	> DN	< 3 KW/m ²	
Zone de soutien	à adapter		
DN = diamètre nominal = classe de diamètre nominal de la canalisation			



Attention ce zonage ne tient pas compte du risque auditif

La méthodologie d'intervention

Fuite non enflammée	Fuite enflammée	Ouverture d'une soupape
➤ mise en place du zonage cf. DN canalisation,	➤ mise en place du zonage cf. DN canalisation,	➤ fonctionnement normal du dispositif de sécurité
➤ intervention GRTgaz pour maîtrise de la fuite	➤ protection des enjeux à proximité sans éteindre la flamme principale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ prévenir le CSR ➤ ne fermer aucun robinet pour chercher à éliminer le bruit, ➤ rassurer la population (bruit important), ➤ ne pas chercher à fermer la soupape ou à la colmater, ➤ ne pas arroser la soupape, ➤ porter des protections auditives. <p>Le dimensionnement des installations est fait de manière que la zone ATEX au niveau du sol soit limitée à l'emprise de l'installation.</p>